



PLANÈTE DOMAINES

LE JOURNAL DES DOMAINES

NUMÉRO 1 - OCTOBRE 2006

EDITO

Voilà un nouveau journal, et pour ce premier, signifions le top départ d'un lien renforcé entre nous. Car tel est bien l'enjeu qui nous préoccupe : celui d'être toujours dans la «même boutique», même si s'ouvre devant nous une nouvelle ère avec le transfert des missions domaniales à la DGCP.

Nous continuerons donc de rester ensemble. Il s'agit, bien sûr, de tous les agents concernés par les missions domaniales mais n'oublions pas, aussi, les agents exerçant pour le compte d'une Cité Administrative ajoutés par la suite au transfert.

Voilà un des objectifs de ce journal : conforter le lien avec votre direction d'origine, la DGI, et préparer l'avenir au sein de la DGCP. Le SNUI s'est battu et a obtenu qu'une période transitoire significative s'ouvre (l'administration la limite à 3 ans) pour que vous puissiez prendre une décision en toute connaissance de cause. N'hésitez surtout pas à l'utiliser et sachez prendre votre temps !

De leur côté, le SNUI et SUD-Trésor travailleront continuellement ensemble pour vous informer, faire de ce journal une tribune et un point de ralliement, vous faire réagir lorsque ce sera nécessaire. Vous pouvez bien sûr nourrir le débat en nous adressant vos remarques et observations.

Tous les adhérents et sympathisants qui recevaient les infos domaines par notre liste de diffusion électronique seront systématiquement destinataires du journal.

Pour les autres, désireux de le recevoir, n'hésitez pas à vous inscrire, soit sur le site du SNUI (rubrique actualité, espace forum Domaine), soit en renvoyant au correspondant du SNUI ou de SUD-Trésor, le bulletin joint en fin de journal.

Alors, pour ce premier numéro ?

Nous avons décidé de faire un peu d'histoire, histoire qui commence en 2000 et qui s'achève aujourd'hui. Ce premier chapitre étant clos, il nous appartiendra d'écrire la suite.

Un nouveau chapitre s'ouvre...



Adresse forum : <http://www.snui.fr/domaines>

Tout commence en 2000...

L'Histoire est toujours riche d'enseignements, mais que retiendra-t-on de l'histoire des Domaines à la DGI ? Bien peu de choses dont les agents se souviendront, hormis le début des soucis actuels.

Inquiétudes qui débutent en janvier 2000 où l'idée du transfert des missions domaniales à la DGCP est apparue pour la première fois lors du projet de réformes « mission 2003 », (sans aucune discussion avec les organisations syndicales sur le pourquoi de ce transfert). L'issue du conflit mené cette année-là a permis le retrait de ce projet, retrait qui a duré jusqu'au 7 juillet 2005.

Pendant toute cette période, l'administration a confirmé le maintien des Domaines à la DGI dans les deux contrats (périodes 2000-2002 et 2003-2005). Mais elle a aussi utilisé ce temps pour lancer d'un côté des regroupements géographiques (supra régionalisation des ventes mobilières en passant de 22 régions à 11 fin 2000 et expérimentation de regroupement géographique de la gestion du patrimoine privé –GPP) et de l'autre une expérimentation de privatisation (ventes mobilières confiés à un « privé » à LYON). Pendant ces années, l'intérêt que porte donc l'administration à ces missions ne vise qu'à la suppression d'emplois ou, pire, à leur privatisation. Si l'expérience de Lyon a montré les défaillances du « privé » peu enclin à s'embarasser des procédures, les réorganisations de la GPP ont été généralisées dans de piètres conditions élaborées par la seule DGI. C'est avant même d'avoir atteint le bout de ce chemin, en septembre 2005, que la DGI a annoncé le transfert de l'ensemble des missions domaniales à la DGCP !

Le SNUI, de son côté, ne s'est pas contenté de « regarder le train passer ». Le transfert des missions domaniales ailleurs qu'à la DGI mettant en péril la pérennité des missions, il a œuvré pour faire reconnaître ces missions à l'égal des autres en s'appuyant sur l'expérience des agents et les outils de la DGI. Il a aussi dénoncé le manque de professionnalisme de l'Administration sur la conduite de ses propres réformes, marquant ainsi son désintérêt. Cependant, il faut bien le dire, aucune leçon n'a été tirée de ses « dysfonctionnements » comme en a attesté son attitude face au transfert des Domaines.

Où sont les gagnants ?

Agents de l'Industrie : Y-en- a marre d'être ballottés ...

Après la privatisation des Contrôles Poids-Lourds qui étaient effectués par la direction de l'Industrie, de nombreux agents qui ont vu leurs missions supprimées, se sont reconvertis au sein des autres directions du MINEFI. Certains d'entre eux ont rejoint la DGI, et parmi eux, se sont retrouvés sur un poste de gestion d'une Cité Administrative.

A peine intégrés dans leur nouvelle affectation, ils apprennent qu'ils font partie des personnels concernés par le transfert des Domaines. Les voilà donc, encore, pris dans la vague des réformes et transferts !...

Pour le SUI, membre de la FDSU, les agents méritent un peu plus de considération que d'être ballottés d'un Ministère à un autre, d'une Administration à une autre.

Le SNUI et SUD-Trésor, avec le SUI, demeureront au plus proche de ces agents et demandent dès aujourd'hui qu'ils bénéficient d'une attention particulière compte tenu des bouleversements qu'ils ont connus en si peu de temps.

Les justifications du transfert des Domaines par les Ministres ne sont pas plus convaincantes qu'auparavant. Si elles se fondent sur le rôle de gestionnaire des fonds publics de la DGCP et les relations de la DGCP avec les collectivités territoriales, leur objectif c'est surtout la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat par la vente de nombreux biens immobiliers.

Entamée bien avant le transfert prévu le 1er janvier prochain, la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat est un dossier emblématique pour Mr COPE qui fait de cette orientation une affaire de crédibilité. Elle fait, en revanche, passer sous silence toutes les autres missions domaniales comme les ventes mobilières ou la gestion du patrimoine privé.

Il y a donc du souci à se faire et, contrairement à la revalorisation des missions domaniales annoncée, SUD-Trésor et le SNUI estiment plutôt que se profile l'externalisation, voire la privatisation de certaines missions.

Ces inquiétudes sont aussi fondées par la constitution même de «France Domaine». Au-delà du nouveau nom (pourquoi ne pas continuer de parler du service des Domaines ?), le fonctionnement du nouvel ensemble fait penser à une véritable agence immobilière : dynamiser les ventes de propriétés de l'Etat, « encaisser » des loyers fictifs pour les locaux occupés par les différents services d'Etat, entretenir les biens immobiliers (notamment avec les personnels des cités administratives), tel est bel et bien le métier d'administrateur de biens à la sauce libérale. Par ailleurs, le large appel fait à «l'extérieur» (géomètres experts, experts immobiliers, ...) pose des tas de questions sur l'avenir de ce service et le statut des personnels qui le composent.

Enfin, que dire des autres missions domaniales, elles ne sont, semble-t-il, pas dans le «coeur de métier»...

La FDSU, dont SUD-Trésor et le SNUI sont membres, a confirmé lors de son congrès d'octobre 2005 «la reconnaissance du caractère régalien de cette mission et les conditions nécessaires à sa pérennité (effectifs, formation, outils adaptés) ... ».

Toutes ces inquiétudes ont été exprimées dès le 7 juillet 2005, jour de CTPM.

La FDSU s'est opposée au transfert qui constitue un réel danger pour les missions et pour les agents. Si les Ministres veulent réellement revaloriser les missions domaniales, pourquoi ne développent-ils pas le service foncier 67 qui constitue un véritable service public au bénéfice des collectivités territoriales ? En quoi la DGCP sera meilleure que la DGI, sachant tout de même que, d'une part, la dynamisation de la politique immobilière de l'Etat n'a pas attendu le 1er janvier 2007, que d'autre part, les réformes mises en place dans la difficulté à la DGI n'ont pas encore produit leurs effets ? En fait, ce transfert n'est-il pas motivé par la seule DGI qui souhaite s'en débarrasser depuis 2000 ?

Notre opposition argumentée n'a pas suffi face à des Ministres entêtés.

CTPM du 25 septembre 2006 : «ça aurait pu être pire !»

L'ordre du jour du CTPM prévoyait le passage obligé des nombreux textes réglementaires (décrets et arrêtés) relatifs au transfert des domaines à la DGCP.

Pour sa part, la FDSU a de nouveau exprimé son opposition d'autant plus que tout n'est pas réglé de manière satisfaisante. Par ailleurs, la FDSU, après avoir soulevé de sérieux doutes sur l'avenir des missions, a déclaré que «rien n'aura été fait pour donner envie, tout est fait pour faire peur». En guise de réponse, le représentant des Ministres a rétorqué que ça aurait pu être pire et que le choix de la privatisation aurait pu être fait.

En bref, que les agents ne se plaignent pas !

Et toujours aucune réponse sur la reconnaissance financière des efforts !

L'action du SNUI

Sitôt la décision prise par les Ministres, la DGI et la DGCP se sont mises en ordre de marche pour réaliser une vaste opération de communication. Une dizaine de réunions interrégionales ont clôturé l'année 2005 pour convaincre les agents du bien-fondé de ce transfert en n'omettant pas de les « caresser dans le sens du poil » : reconnaître leur compétence et leur promettre un enrichissement futur de leurs activités, mais en oubliant sciemment de mettre « du grain à moudre » pour les motiver. Parallèlement, les organisations syndicales de la DGI ont été invitées à discuter des conditions du transfert.

Des réunions Domaines avec les Centrales

Deux réunions sont programmées avec les Directions Générales : l'une est prévue le 5 octobre à la DGI, l'autre, le 23 octobre à la DGCP. Ces réunions ne sont pas des comités de suivi du transfert des Domaines. Leur objet ne consisterait qu'à discuter de l'avenir des missions domaniales.

Pour leur part, le SNUI et SUD-Trésor seront présents, ensemble, dans ces deux réunions. Il s'agit avant tout de signifier à l'administration que la FDSU, avec le SNUI et SUD-Trésor, suit de très près ce dossier. Il s'agit aussi de vérifier que ces administrations parlent d'une seule voix sachant pertinemment que la DGI ne peut guère se sentir concernée par l'avenir des missions domaniales.

Le compte-rendu de ces réunions sera effectué dans le prochain journal.

Ces organisations ont assuré la tenue des assises qui se sont déroulées le 11 octobre. Pour sa part, le SNUI s'y est fortement impliqué et ils étaient nombreux les adhérents à y participer ! L'objectif de ces assises était de déterminer des modalités d'action afin d'empêcher ce transfert néfaste des missions et de fixer le cadre des interventions des organisations syndicales lors des réunions proposées par l'administration. Malgré les différentes actions menées, l'administration n'est pas revenue sur sa décision. Cependant, pour sa part, le SNUI a porté les revendications déterminées lors des assises durant toutes les discussions (les comptes rendus sont disponibles sur « Forum domaine », rubrique actualités).

Quant à l'attitude de l'administration, elle a été des plus déplorables.

Sur la forme d'abord. Après un empressement certain pour boucler les discussions sur les conditions du transfert, tant pour les missions que pour les agents, la Centrale a attendu plus de 7 mois avant de nous réunir pour discuter d'un protocole de gestion des personnels ! Et bien sûr, c'est dans la précipitation qu'elle souhaitait clore ce protocole !

Sur le fond ensuite. Les réunions ont confirmé les doutes sur l'avenir des missions domaniales malgré les engagements pris. Elles ont surtout confirmé des revendications non satisfaites : revendications sur le régime indemnitaire, revendications aussi sur le régime ARTT dépendant à la DGCP d'un choix collectif (par service) et revendications, enfin, pour payer cette réforme.

C'est face à cette attitude négative de l'administration que le SNUI, en collaboration avec SUD-Trésor, a bataillé sur les conditions de transfert des agents consignées sur le protocole de gestion des personnels, qui a fait l'objet de 3 versions de par notre entêtement. Pour l'administration, le protocole devait être bouclé dès l'issue de la première réunion. Malgré 10 heures de discussion, le SNUI ne pouvait accepter ce protocole n'apportant pas suffisamment de garanties pour les agents en termes de carrière, de gestion individuelle (mutation, notation,...) ou de moyens mis à leur disposition pour opter en toute connaissance de cause. Après avoir essuyé un refus de l'administration de se réunir une nouvelle fois, le SNUI a adressé un courrier au cœur de l'été (24 juillet) et a pu faire acter quelques nouvelles garanties. Ce dossier n'est donc pas clos à nos yeux...

**Le SNUI et SUD-Trésor, au plus proche des agents,
voilà notre priorité dans cette période de turbulences
avec toutes les valeurs qui nous habitent**

Technicité, proximité et unité



INSCRIPTION AU FORUM DOMAINE

Nom, prénom : _____

Adresse administrative : _____

Adresse e-mail : _____

A REMETTRE AU CORRESPONDANT LOCAL DU SNUI OU DE SUD-TRESOR